

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 janvier 2022
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi
que dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-septième année

Lettres identiques datées du 11 janvier 2022, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

La situation en Palestine occupée en ce début d'année est tristement démoralisante. En effet, Israël, Puissance occupante, continue de mener ses politiques et pratiques illégales contre le peuple palestinien. L'intensité des attaques perpétrées par les forces d'occupation israéliennes et les groupes de colons extrémistes, qui s'accompagne de violations systématiques des droits humains, atteint des niveaux sans précédent.

Comme elle n'exige aucun compte, la communauté internationale non seulement encourage Israël à poursuivre la colonisation illégale de nos terres et la dépossession de notre peuple, mais ouvre également la voie au désordre en continuant de favoriser un climat de permissivité et d'impunité. Jour après jour, année après année, lettre après lettre, la communauté internationale est informée en détail de l'ampleur des souffrances et de l'oppression endurées par le peuple palestinien. Pourtant, alors qu'elle assiste à la plus longue occupation belligérante de l'histoire moderne, elle reste peu disposée à tenir Israël responsable de quoi que ce soit. Année après année, décennie après décennie, le Conseil de sécurité constate et consigne les violations de ses propres résolutions, sans pour autant agir face à ce non-respect, ce mépris et cette impunité notoires.

Pourtant, comme chaque année, le peuple palestinien attend toujours que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ait le courage moral de rompre le cycle de l'inaction et de prendre des mesures concrètes pour faire respecter l'État de droit et appliquer les résolutions de l'ONU. Nous demandons donc à nouveau que des mesures dignes de ce nom soient prises immédiatement, dans le respect du droit international, afin de donner aux millions de personnes qui souffrent de cette grave injustice l'espoir qu'une autre année ne sera pas perdue et que la justice et la paix sont réellement possibles.



Israël prétend faire grand cas de la protection des civils, or, en contradiction flagrante avec ces affirmations, il mène une politique coloniale qui cherche à déraciner les Palestiniens de leurs terres, et dont l'intensité et la cruauté, rien qu'en 2021, auraient dû suffire à mobiliser sans délai la communauté internationale. Au contraire, cette même année, le sentiment d'impunité d'Israël a été encore davantage alimenté par une inaction toujours plus flagrante, comme en témoigne le nombre de Palestiniens tués, d'habitations démolies, de colonies développées, de familles déplacées, de colons transférés, de prisonniers maltraités, de ressources exploitées et de libertés bafouées.

La Palestine n'avait pas connu d'année aussi mortelle depuis l'agression militaire perpétrée contre Gaza en 2014 : en 2021, Israël a tué 324 Palestiniens, dont 86 enfants, dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette augmentation drastique montre que l'absence de mesures sérieuses venant appuyer les condamnations répétées de la communauté internationale a permis à Israël de faire fi de toutes les normes, règles et droits, même du droit à la vie, sans se soucier le moins du monde de devoir répondre de ses actes.

Dans la seule bande de Gaza placée sous blocus, Israël a tué plus de 260 Palestiniens, dont 66 enfants et 41 femmes, en moins de 10 jours de bombardements, et détruit des quartiers entiers au moyen de milliers de tonnes d'explosifs. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, n'a pas respecté son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de protection des civils innocents, alors que, faisant l'expérience d'un traumatisme incommensurable, des mères palestiniennes enterraient leurs bébés et des enfants enterraient leurs parents.

En 2021, la campagne de démolition menée par Israël a également atteint des niveaux sans précédent, puisque plus de 850 habitations et structures palestiniennes ont été détruites – le plus grand nombre enregistré depuis 2016. Les campagnes de déplacement menées par Israël ont jeté plus de 1 100 Palestiniens à la rue, laissant un grand nombre d'entre eux à la merci des rigueurs de l'hiver, et ont donné lieu à d'innombrables violations des droits humains.

L'inertie persistante a donné le feu vert à Israël pour mener son projet de démolition à un rythme frénétique, montrant bien aux familles palestiniennes que rien ne serait fait pour empêcher que leurs enfants soient jetés hors de chez eux au milieu de la nuit afin qu'ils fassent place aux bulldozers israéliens venus détruire leur foyer. L'absence d'action et de conséquences a également encouragé les politiciens et les colons israéliens à poursuivre leurs incursions dans les quartiers palestiniens, comme récemment à Cheik Jarrah, dans Jérusalem-Est occupée, où ils ont tenté de prendre possession des lieux, harcelant, intimidant, menaçant ou terrorisant purement et simplement les familles qui se trouvaient sur place.

Les forces d'occupation israéliennes et les colons extrémistes poursuivent leurs actes de provocation ainsi que leurs incursions dans les lieux saints de Jérusalem, notamment au Haram el-Charif et dans les églises de la ville, en violation du statu quo historique et juridique concernant ces lieux. La Puissance occupante persiste imprudemment à commettre ces dangereuses violations et à tenter de compromettre l'autorité de la Waqf islamique, notamment en faisant obstacle aux travaux de restauration et d'entretien de la mosquée Al-Aqsa, et d'empêcher la Jordanie de remplir son rôle de gardien des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem.

À cet égard, nous rappelons la déclaration prononcée le 8 janvier par le Patriarche de l'Église orthodoxe grecque de Jérusalem, Theophilos III, dans laquelle il a affirmé, entre autres, que la présence des chrétiens à Jérusalem était menacée, que les églises étaient la cible de groupes marginaux radicaux israéliens, que les membres

de la communauté chrétienne, aux mains des extrémistes sionistes, vivaient dans une grande souffrance et étaient victimes de crimes haineux, que les églises étaient régulièrement profanées et vandalisées et que le clergé faisait souvent l'objet d'intimidations.

Comme nous avons mis en garde à plusieurs reprises, la perception erronée d'un retour au « calme » et les tentatives irresponsables d'appliquer un pansement sur cette injustice par une soi-disant « atténuation du conflit » ne changeront pas le fait qu'en réalité, la situation s'aggrave et que les Palestiniens subissent l'occupation, l'oppression et l'apartheid de manière quotidienne. Ce début d'année s'inscrit déjà dans la droite ligne de 2021, les forces d'occupation israéliennes et les groupes de colons extrémistes ayant multiplié les attaques et les provocations à l'égard des Palestiniens dans le but de les déraciner de leurs terres, de consolider l'occupation, d'annexer de facto la majorité de la Cisjordanie occupée, en particulier Jérusalem et les alentours, et d'entraver leur autodétermination.

Malgré les mises en garde répétées émises contre le danger croissant des attaques et actes d'incitation perpétrés par les forces d'occupation israéliennes et les colons contre les civils palestiniens, actes qui sont parrainés par l'État israélien, les colons envahissent de plus en plus fréquemment les villes et villages palestiniens, terrorisent et blessent les civils, détruisent les biens et les véhicules, et mettent le feu aux habitations et aux champs. Que ce soit à Beïta ou à Bourqa, les Palestiniens n'ont d'autre recours que d'utiliser leur propre corps pour protéger leurs proches lors de ces attaques et descentes, lesquelles sont inextricablement liées à l'enracinement de l'occupation.

Comme le souligne le groupe israélien de défense des droits humains B'Tselem, Israël profite de la violence des colons, qui a progressivement dépossédé les Palestiniens d'une part croissante de la Cisjordanie et ouvert ainsi la voie à une prise de contrôle des terres et des ressources par l'État. C'est la méthode qu'a choisi Israël pour parvenir à ses fins, à savoir, comme l'a très justement formulé B'Tselem, « maîtriser l'espace géographiquement et démographiquement » afin d'asseoir son contrôle sur tout le pays et d'y instaurer la « suprématie juive ».

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 427 attaques de colons ont été perpétrées contre des Palestiniens au cours des 10 premiers mois de 2021, contre 358 en 2020 et 335 en 2019. La dangereuse recrudescence de la violence exercée par les colons a suscité un débat au sein même du Gouvernement israélien, certains politiciens, ne pouvant plus défendre cette barbarie, ayant qualifié ces attaques de « pogroms » menés par des colons juifs contre les communautés palestiniennes.

Les attaques préméditées à la voiture piégée commises par des colons ont également augmenté au cours de l'année dernière, comme cela est décrit dans notre lettre la plus récente, datée du 29 décembre 2021 (A/ES-10/886-S/2021/1100), qui fait état d'une attaque ayant coûté la vie à une Palestinienne de 63 ans, faisant d'elle la quatrième victime d'attaques de cette nature en 2021. Une autre victime a perdu la vie le 6 janvier : Mustafa Falaneh, âgé de 25 ans et père d'une petite fille de 18 mois, a été tué lorsqu'un colon l'a délibérément percuté avec sa voiture. Quelques heures après ce meurtre, une autre attaque à la voiture piégée s'est produite à Naplouse, au cours de laquelle un colon a renversé une Palestinienne de 48 ans.

Lors d'une descente des forces d'occupation israéliennes dans le village d'Umm al-Kheir près d'Al-Khalil (Hébron), le 5 janvier, un colon a écrasé Suleiman al-Hathalin, 75 ans, traînant son corps sur plusieurs mètres, sans s'arrêter, avant de fuir les lieux. Appelé Hajj Suleiman par la population locale, cet homme est connu pour son activisme non violent et pour le soutien qu'il a apporté aux communautés locales

victimes d'attaques de colons et de déplacements forcés. Actuellement dans un état critique, on ne sait pas s'il reprendra conscience. Pendant ce temps, son agresseur est toujours en liberté, protégé par une culture de l'impunité qui continue de prévaloir et permet aux colons de ne pas être tenus responsables de leurs attaques et provocations.

En écho à l'appel lancé par le Ministère palestinien des affaires étrangères, nous déclarons considérer comme un crime tout acte consistant à renverser des Palestiniens avec une voiture – phénomène récurrent qui ne fait l'objet ni de l'attention ni d'un suivi de la police d'occupation et de ses différents organes –, que cet acte soit commis de manière délibérée ou dans le contexte d'un accident de la route ordinaire sous le regard négligent ou indifférent de la police d'occupation. Cette situation confirme non seulement le racisme de l'État occupant à l'égard des Palestiniens, mais aussi le mépris absolu pour leur vie, à laquelle aucune valeur ne semble être attribuée.

En 2021, des attaques de plus grande portée et de plus grande ampleur ont également été menées contre des organisations de la société civile, la Puissance occupante cherchant systématiquement à dissimuler les crimes commis contre le peuple palestinien. Parmi ces attaques, qui continuent de se produire aujourd'hui, on compte des campagnes de délégitimation et de diffamation, la répression violente de manifestations pacifiques et la violation de libertés fondamentales, y compris les libertés d'expression, d'opinion, d'association et de réunion.

Pas plus tard qu'hier, les forces d'occupation israéliennes ont fait irruption sur le campus de l'Université de Bir Zeït à Ramallah, où elles ont arrêté quatre étudiants puis tiré à balles réelles sur d'autres. Comme on pouvait s'y attendre, elles ont une fois de plus introduit la violence dans ce qui est censé être un endroit sûr dédié à l'éducation, et ont incriminé étudiants et organisations étudiantes. Cette dernière attaque d'Israël contre le milieu universitaire en Palestine est une caractéristique inhérente à l'occupation, qui vise à étouffer notre aspiration à la liberté et à la justice et à réduire au silence tout plaidoyer au nom du peuple palestinien.

À cet égard, depuis le début de l'année, des dizaines d'autres Palestiniens ont été arrêtés et emprisonnés, s'ajoutant aux près de 5 000 Palestiniens déjà détenus illégalement par Israël et victimes de toutes les formes d'abus et de violations des droits humains. Parmi les personnes récemment arrêtées figure Nour Ahmad Allami, un garçon de 16 ans souffrant d'une maladie cardiaque et de la colonne vertébrale. Celui-ci a été cruellement battu lors de sa détention par les forces d'occupation israéliennes le 8 janvier.

Le moment choisi par Israël pour attaquer l'université de Bir Zeït n'est pas anodin, à l'heure où la répression mentionnée plus haut s'intensifie contre les organisations palestiniennes de la société civile, les étudiants et la résistance non violente des citoyens. Israël sait que le *soumoud* de notre peuple est profondément enraciné dans nos universités, qui sont connues pour leur résistance face à une occupation belliqueuse responsable ces dernières années du bombardement de bâtiments universitaires, de l'assassinat de professeurs et d'étudiants, du meurtre de simples passants, de l'emprisonnement d'éminents universitaires, de descentes sur les campus et de campagnes d'arrestations arbitraires visant à emprisonner illégalement des milliers d'étudiants et de membres du corps enseignant.

Près de deux semaines après le début de l'année 2022, l'intensité de tous ces crimes et violations montre qu'Israël se moque éperdument du droit international, comme en témoignent les nouvelles mesures draconiennes qu'il prend pour consolider ses programmes d'occupation coloniale et d'annexion qui durent depuis 54 ans, avec Jérusalem comme première cible. Malgré les condamnations émises par la communauté internationale, il poursuit les plans d'expansion de ses colonies illégales dans Jérusalem-Est occupée et alentour, tout en démolissant des habitations et en

déplaçant des milliers de Palestiniens pour faire place à une nouvelle colonie illégale et à un « parc à thème religieux » destiné aux colons juifs.

Aussi absurde que cela puisse paraître, c'est la triste réalité pour des centaines de milliers de Palestiniens de Jérusalem, qui vivent dans un état permanent d'insécurité et d'incertitude quant à leur avenir. Nous rappelons encore une fois la résolution 2334 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité a condamné sans équivoque « toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement, le transfert de colons israéliens, la confiscation de terres, la démolition de maisons et le déplacement de civils palestiniens, en violation du droit international humanitaire et des résolutions pertinentes ».

Israël sait pertinemment que ses mesures répressives et ses mensonges ne parviennent pas à dissimuler ses crimes et violations, et profite tout simplement du cycle bien ancré de l'inaction et de l'impunité dont il jouit pour continuer d'intensifier, au vu et au su de tous, son occupation illégale et belliqueuse. Nous réaffirmons donc que l'attitude de la communauté internationale, qui continue d'agir comme si de rien n'était, y compris dans le cadre de l'ONU, se révèle bien trop coûteuse et qu'il est urgent d'inverser le cours des choses et de faire appliquer le droit international. Il est grand temps d'agir, car ce début d'année a déjà donné une illustration claire de la voie sombre qu'Israël a choisi de suivre, une voie dominée par l'occupation coloniale, l'oppression et l'apartheid.

La communauté internationale ne peut pas rester passive et accepter cette situation. Elle doit s'engager dans une voie qui permette de mettre un terme à l'impunité et de sauver les perspectives de justice et de paix. Comme l'a récemment déclaré le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, Michael Lynk, le problème n'est pas le manque d'information ou le manque de preuves – il s'agit, après tout, du conflit le mieux documenté du monde moderne – mais le fait que la communauté internationale soit manifestement si peu disposée à faire appliquer le cadre global fondé sur des règles qu'elle a elle-même mis en place pour réaliser la paix et permettre aux peuples de disposer d'eux-mêmes, autrement dit, à exiger que la partie fautive réponde de ses actes. Selon lui, il est clair que cette occupation ne rendra son dernier souffle que si des contre-mesures internationales dynamiques sont prises.

Nous lançons donc un nouvel appel urgent à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'elle prenne, en ce début d'année, des mesures urgentes et sérieuses afin d'honorer les obligations et responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, y compris le droit humanitaire et le droit des droits humains, et des principes d'humanité et de moralité, de sorte qu'il soit mis fin à cette injustice tragique, grave et historique.

La présente lettre fait suite aux 739 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 29 décembre 2021 (A/ES-10/886-S/2021/1100), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(*Signé*) Riyad **Mansour**
